



SNPJS | CGT

Syndicat national des personnels jeunesse & sports

Ordonnance du 15 avril

Non à l'OPA injuste et irresponsable sur les congés des agent-e-s

MANQUE CRUEL DES ÉQUIPEMENTS
DE PROTECTION DANS LES HÔPITAUX



Etre en ASA ou en télétravail, ce n'est pas être en congés. Les agent-e-s ne doivent pas payer la crise de gouvernance sanitaire à la place de ceux qui l'ont créée. Le SNPJS-CGT exige un plan de déconfinement cohérent et concerté. Pas une OPA sur les congés imposée par ordonnance.

Avec son art consommé du double discours, le président de la République a exprimé dans sa dernière allocution à la nation, toute sa gratitude auprès des agents de l'Etat pour son investissement plein et entier dans les conditions d'exercice dégradées dont il a admis la responsabilité, qui permet à notre pays de "tenir" dans la tempête sanitaire. Main sur le coeur il a juré que plus rien ne serait comme avant, qu'il tirerait les leçons de cette crise, qu'il faudrait à l'avenir tout réinventer... "Moi le premier".

Deux jours plus tard notre incorrigible jupitérien signait une ordonnance imposant 10 jours de congés aux agents placés en autorisation spéciale d'absence (ASA) et laissant la possibilité aux chefs de services d'imposer 5 jours de congés aux agents placés en télétravail d'ici la fin du confinement.

Chacun jugera la parole présidentielle à l'aune de cette décision scélérate.

Les agents placés en ASA : les plus précaires, les plus vulnérables

Le SNPJS-CGT rappelle que les agent-e-s ont été placés en autorisation spéciale d'absence par l'administration parce que ce sont bien souvent les plus précaires, les plus en difficulté dans la situation actuelle : parents isolés élevant seuls un enfant, soutien de personnes malades ou handicapées, personnel de catégorie C ne pouvant pas matériellement poursuivre ses activités à distance, etc. Dans ces conditions, transformer arbitrairement des jours d'ASA en congés est totalement injuste et probablement illégal.

Le SNPJS-CGT estime par ailleurs qu'un agent en télétravail n'est pas en vacances, et qu'il ne saurait être placé d'office en congé au motif que ces conditions de travail se dégradent en raison d'une crise de gouvernance sanitaire dont les grands argentiers de Bercy sont responsables en premier lieu !

Ce qu'attendent les agent-e-s, ce sont des moyens décents pour assurer leur travail à distance, c'est la possibilité de revenir au bureau dans les conditions maximales de sécurité pour eux-mêmes, leurs collègues et leurs proches. C'est un plan de reprise cohérent, anticipé, discuté avec leurs représentant-e-s qui le leur garantirait.

Réquisitionner les grandes entreprises, pas les congés des agent-e-s

A la place, ils ont une OPA sur ordonnance, décision bêtement comptable et irresponsable, qui contourne les instances de négociation, et révèle crûment que les grandes fortunes n'ont pas été mises à contribution, que les grandes entreprises du médicament et du textile n'ont pas été réquisitionnées, comme il conviendrait "en temps de guerre".

Le SNPJS-CGT revendique l'abrogation de cette ordonnance, la non application des dispositions laissées à discrétion des chefs de service, un plan de reprise concerté et doté de moyens. Il exerce à cette fin son droit d'alerte en cas de danger grave est imminent au sein du CHSCT d'administration centrale et invite tous les représentants du personnel siégeant dans ces instances à en faire de même.

Ce plan de reprise devra comprendre une journée d'accueil des agents, à la fois par l'administration et par les représentant-e-s syndicaux qui permettra d'écouter et de structurer les revendications des agents puis de les porter.

EN LIRE +

.....

**Ordonnance n° 2020-430 du
15 avril 2020 relative à la prise de jours
de réduction du temps de travail ou de
congés dans la fonction publique de
l'Etat et la fonction publique territoriale
au titre de la période d'urgence
sanitaire.**

[Cliquer ici pour télécharger le document](#)



Nous contacter :
snpjs@ferc-cgt.org